

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par
M. Pélissard

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

les mots :

« actions de promotion touristique d'intérêt communautaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.